



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IGÉSR

**INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE**

**INSPECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DU SPORT ET DE LA RECHERCHE**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-2021

Septembre 2021

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

**INSPECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DU SPORT ET DE LA RECHERCHE**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
Septembre 2020 – août 2021**

Septembre 2021

Nicolas Armand, Amandine Aspe, Valérie Baixas, Maxime Brosseaud, Sébastien Caillot,
Delphine Demoncheaux-Raggiri, Véronique Juban, Jérôme Nectoux, Pierre Poquillon,
Patrick Rieux, Laurent Roy, Corinne Schiltz, Laure Villarroya-Girard.

Inspecteurs santé et sécurité au travail

SOMMAIRE

1. CADRE DE LA MISSION	3
2. ORGANISATION	3
3. RATTACHEMENT DES ETABLISSEMENTS ET EVOLUTION DU PERIMETRE D'INTERVENTION DE LA MISSION	3
4. MODALITES DE FONCTIONNEMENT	4
4.1 PILOTAGE	4
4.2 PROGRAMMATION DES INSPECTIONS	4
4.3 DEROULEMENT DES INSPECTIONS PROGRAMMEES	4
4.4 FONCTIONNEMENT AU SEIN DE L'IGÉSR	4
4.5 FONCTIONNEMENT INTERNE	5
5. ÉLÉMENTS DE BILAN	5
5.1 INSPECTIONS D'ETABLISSEMENTS ET DE SERVICES	5
5.2 CHSCT	7
5.3 RECOURS ET SOLLICITATIONS	7
6. SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DE MESURES IMMÉDIATES (PMI)	8
6.1 PERIMETRE ESRI.....	8
6.2 PERIMETRE JEUNESSE ET SPORTS.....	10
7. RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES	11
8. CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE LIÉ À LA COVID-19	14
9. AUTRES ACTIVITÉS DE L'INSPECTION	16
10. PARTICIPATION À DES MISSIONS D'INSPECTION GÉNÉRALE	17
11. CONCLUSION	18

Le présent rapport rend compte de l'activité de l'inspection santé et sécurité au travail au cours de l'année universitaire 2020-2021.

1. Cadre de la mission

Les fonctionnaires et agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection santé et sécurité au travail contrôlent les conditions d'application des règles définies par le décret n°82-453 modifié. Ils proposent au chef de service¹ concerné toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels. En cas d'urgence, ils lui proposent les mesures immédiates jugées par eux nécessaires. Ce dernier leur rend compte des suites données aux propositions formulées.

2. Organisation

Au 1^{er} septembre 2020, treize inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) sont rattachés à l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) ; l'un d'eux étant en charge de leur coordination. Dans le cadre de la fusion des inspections générales en septembre 2019, le périmètre d'intervention des ISST s'est élargi (cf. §3).

Deux collègues ont été recrutés en octobre et novembre 2020. Ils ont suivi la formation initiale réglementaire.

3. Rattachement des établissements et évolution du périmètre d'intervention de la mission

Au 1^{er} septembre 2020, les établissements rattachés se répartissent selon la typologie suivante :

- administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- 60 universités, 29 centres des œuvres universitaires et scolaires (national et régionaux), 5 écoles françaises à l'étranger, 17 centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) ;
- 52 grands établissements, instituts et écoles sur 71 ;
- 7 établissements publics scientifiques et technologiques (EPST) sur 8 ;
- 18 directions régionales (et départementales) métropolitaines et ultramarines chargées de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS, DRDJSCS, DJSCS) ;
- 42 directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) ;
- 16 établissements n'entrant pas dans les catégories précédentes (Musée national du sport, Inrap ...).

Le nombre de structures à inspecter (hors administrations centrales) s'établit à 307 en raison des fusions et de l'élargissement du périmètre (certains établissements aux multiples implantations sont décomposés en plusieurs structures inspectées indépendamment, comme les délégations régionales d'EPST par exemple).

Le régime d'inspection santé et sécurité au travail de certaines structures n'est pas connu. Il appartient à la direction générale des ressources humaines (DGRH) de

¹ Au sens du décret précité.

solliciter régulièrement les établissements pour lesquels le régime d'inspection santé et sécurité au travail n'est pas connu.

Dans le cadre de la fusion des inspections générales (inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), inspection générale de l'éducation nationale (IGEN), inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS), inspection générale des bibliothèques (IGB)) et de la création par décret n° 2019-1001 du 27 septembre 2019 relatif au statut particulier du corps de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), une nouvelle organisation a été mise en place afin d'assurer le suivi et l'inspection en matière de santé et de sécurité au travail des établissements et des directions centrales et déconcentrés qui relevaient jusqu'alors de la compétence de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS).

Jusqu'à la création des nouveaux services dans le cadre de la réforme de l'OTE au 1^{er} janvier 2021, l'IGÉSR est demeurée compétente pour assurer l'inspection et le suivi des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS).

4. Modalités de fonctionnement

4.1 Pilotage

Le comité de pilotage de l'inspection s'est réuni le 9 septembre 2020. Un rapport d'activité de l'inspection pour l'année 2019 (ainsi qu'un focus sur l'activité pendant la période de crise sanitaire) et un programme de travail pour l'année 2020-2021 ont été élaborés. Le protocole de fonctionnement de l'inspection a été présenté. Les programme et rapport ont fait l'objet d'une diffusion et d'une présentation aux CHSCT ministériels.

4.2 Programmation des inspections

Les inspections ont été majoritairement programmées deux ans avant le terme du contrat d'établissement.

Sur la période, les inspections ont concerné principalement les établissements d'enseignement supérieur de la vague B.

4.3 Déroulement des inspections programmées

- Les inspections ont été effectuées en binôme.
- Les visites d'inspection ont eu une durée comprise entre un et cinq jours, selon la dimension et l'activité de l'établissement.
- Les modalités d'inspection ont été adaptées au contexte de la crise sanitaire (les inspections se sont tenues majoritairement en format hybride).

4.4 Fonctionnement au sein de l'IGÉSR

L'année 2020-2021 a conforté le mode de fonctionnement mis en place depuis quelques années et qui atteste de la bonne intégration des ISST au sein de l'inspection générale.

- Des réunions de travail ont été organisées avec des membres du comité de direction et la coordination des ISST.

- Les rapports d'inspection et les lettres de propositions de mesures immédiates des ISST sont mis en ligne sur le site collaboratif de l'IGÉSR.
- Le centre de documentation archive dans Educadoc l'ensemble des rapports.
- Les ISST sont sollicités pour apporter leur expertise technique et participent à des missions d'inspection générale.
- Les ISST ont accès aux ressources documentaires de l'inspection générale.
- La cheffe de l'IGÉSR ou son représentant préside le comité de sélection des candidatures en vue du recrutement des ISST.

En outre, des échanges réguliers entre le secrétariat général administratif de l'inspection générale et la coordination des inspecteurs permettent de suivre la gestion administrative des ISST.

4.5 Fonctionnement interne

En sus de leurs missions de contrôle et de conseil, une partie du temps de travail des inspecteurs est dédiée à gérer l'organisation logistique des missions et de leur suivi (réservations, gestion documentaire...).

Le concours apporté par le pôle assistance est néanmoins précieux et contribue significativement à alléger un certain nombre de tâches administratives, notamment au bénéfice de la coordination des inspecteurs. Depuis septembre 2019, la section des rapports assure la mise en forme ainsi que la diffusion des lettres d'annonce, des lettres de proposition de mesures immédiates et des rapports.

5. Éléments de bilan

5.1 Inspections d'établissements et de services

Quarante-six établissements, directions, délégations et sites ont été inspectés entre septembre 2020 et août 2021 :

Onze universités :

- | | |
|---------------------|-----------------|
| • Clermont-Auvergne | • Rennes I |
| • Lyon II | • Aix-Marseille |
| • Angers | • Franche Comté |
| • Bretagne-Sud | • Le Maine |
| • La Rochelle | • Paris III |
| • Nantes | |

Neuf EPST et sites d'EPST :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------|
| • CNRS Occitanie Est (13) | • Inserm Nantes |
| • CNRS Occitanie Ouest (14) | • CNRS Centre Est (6) |
| • Inria Grenoble | • Inria Siège |
| • Inserm Lyon | • IRD Bondy |
| • IRD Transversal | |

Huit grands établissements, écoles, antennes ou instituts relevant de l'enseignement supérieur ou de la recherche :

- ENI Brest
- ENSI Caen
- IEP Bordeaux
- IEP Rennes
- INSA Rennes
- EHESS
- ENSMMB
- IH2EF

Sept établissements relevant des sports :

- CREPS Montpellier
- CREPS Vallon Pont d'Arc-Voiron-Lyon
- CREPS Toulouse
- CREPS Vichy
- ENVSN
- IFCE
- CREPS PACA

Quatre centres des œuvres universitaires et scolaires :

- Crous Clermont
- Crous Grenoble
- Crous de Normandie
- Crous Bourgogne Franche Comté

Sept structures autres :

- CNED Grenoble
- CNED Toulouse
- CNED Rennes
- CNED Rouen
- GIP Erasmus+
- INRAP GES Dijon
- EPAURIF

5.2 CHSCT

La participation des inspecteurs aux CHSCT est en hausse significative. Ainsi 361 réunions ont bénéficié de la présence de l'inspection santé et sécurité au travail (71 en 2019, 83 en 2018 et 123 en 2017). La hausse s'explique par l'augmentation du nombre de réunions organisées, par l'augmentation du nombre des établissements suivis à la suite de la fusion des inspections générales et le choix de l'inspection de renforcer son accompagnement des établissements, des services et de l'administration centrale dans le contexte de pandémie. Il est à noter que les instances ont été, pour nombre d'entre elles, organisées en urgence, à distance, avec des délais de convocation réduits. Le tableau *infra* détaille les participations.

BILAN CHSCT du 1 ^{er} septembre 2020 au 31 août 2021							
Périmètre MESRI et administration centrale					Périmètre sport		
Restitution	Ordinaire	Elargi	Spécial	(Art 5.7)	Ordinaire	Restitution	Total
26	234	11	39	7	43	1	361

Parmi ces 361 CHSCT, 27 séances ont fait l'objet d'une restitution d'un rapport d'inspection suivi d'un échange avec les membres de l'instance, 277 à des CHSCT ordinaires, 11 à des CHSCT élargis aux usagers, 39 à des CHSCT spéciaux de délégation, de site, ou de composante (EPST, CNED, universités...) et 7 à des réunions d'urgence (dans le cadre d'un signalement de danger grave et imminent).

5.3 Recours et sollicitations

Les sollicitations de l'inspection sont nombreuses. Elles se décomposent en deux grandes catégories :

- Les saisines officielles adressées à la cheffe de l'inspection générale et encadrées dans le cadre du décret n°82-453 modifié. Deux ont été adressées au cours de l'année 2020-2021 et concernaient des situations de désaccords sérieux et persistants.
- Les recours directs à l'inspection (le plus souvent l'inspecteur référent) (128 au cours de l'année universitaire dont deux pour le périmètre sport), sur des sujets variés. Ces sollicitations nécessitent souvent un investissement particulier de l'inspecteur référent et de l'inspecteur associé, notamment un accompagnement spécifique, voire une participation au CHSCT. Le fonctionnement du CHSCT concerne près du quart des demandes alors que les sollicitations sur des situations de signalement de danger grave et imminent en représentent 13 % et les dossiers relatifs aux risques psychosociaux et aux harcèlements 11 %. L'inspection a également été sollicitée sur la situation sanitaire (7 %), des missions de contrôles et d'évaluation (3 %) et des demandes de conseil sur le traitement d'un désaccord sérieux et persistant (2 %). Les inspecteurs ont accompagné les établissements sur d'autres thématiques comme la formation, les travaux à risque et le document unique d'évaluation des risques professionnels...

6. Synthèse des propositions de mesures immédiates (PMI)

6.1 Périmètre ESRI

Sur 39² visites d'inspection réalisées pendant la période de septembre 2020 à août 2021, 36 ont donné lieu à un total de 165 propositions de mesures immédiates. Les situations d'urgence, ayant fait l'objet de mesures correctives par l'établissement en cours de visite, n'ont pas donné lieu à des propositions écrites.

L'exploitation des bâtiments et installations techniques a fait l'objet de 54 propositions (soit 33 %). Les principales mesures préconisées portent, pour la moitié d'entre elles, sur les vérifications techniques réglementaires des installations et équipements électriques. L'autre moitié souligne majoritairement le défaut de suivi des interventions et de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante et l'absence de vérification annuelle des ascenseurs.

Les ambiances de travail et la ventilation ont fait l'objet de 24 mesures (soit 15 %). Les mesures immédiates proposées sont en relation directe avec la crise sanitaire et portent sur la vérification des systèmes de ventilation mécanique contrôlée (VMC), le respect des mesures barrières (port du masque, distanciation physique, effectif minimal dans les bureaux). Les PMI en relation avec la crise sanitaire sont détaillées dans le paragraphe 8.

Les activités scientifiques, pour lesquelles 21 propositions ont été formulées (soit 13 %), concernent principalement la prévention du risque laser, l'évaluation du risque chimique, la gestion des produits et la vérification des équipements de protection comme les sorbonnes.

La conformité des machines et équipements de travail a fait l'objet de 13 mesures (soit 8 %). Les mesures immédiates proposées portent sur la conformité des machines dangereuses et sur l'absence de contrôle réglementaire de certains matériels de levage.

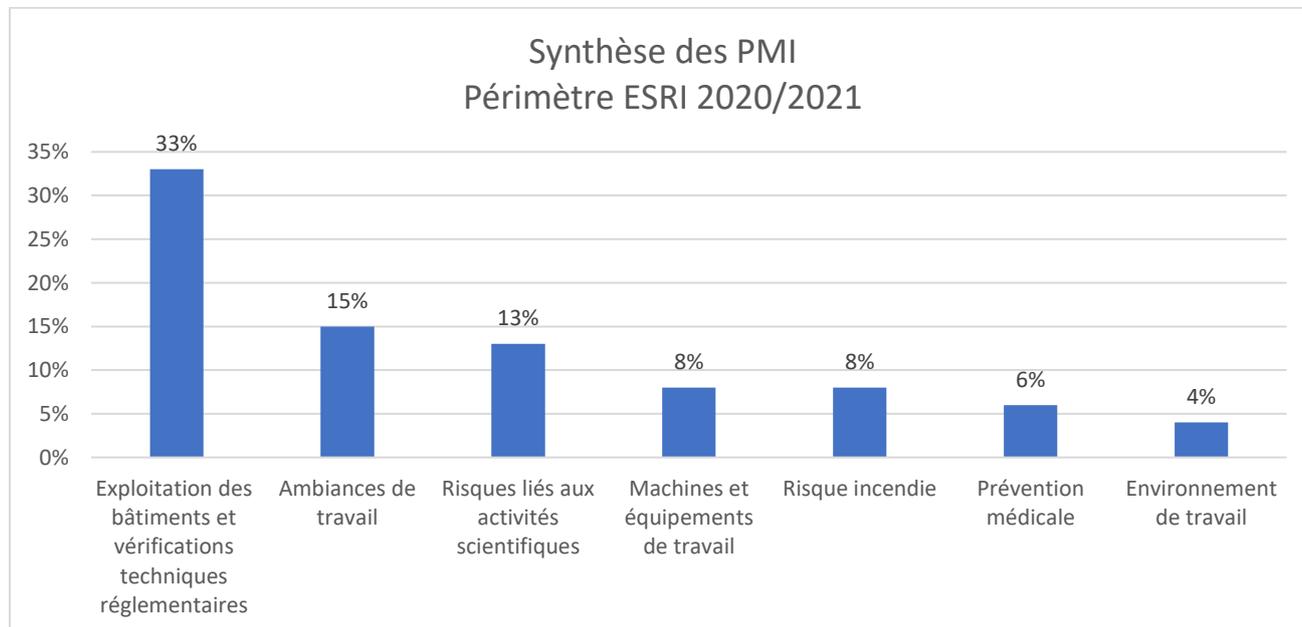
Les risques d'incendie ont fait également l'objet de 13 propositions (soit 8 %) qui portent particulièrement sur l'absence d'organisation et de réalisation d'exercices incendie.

Les 40 autres propositions de mesures immédiates concernent le déficit de suivi médical des agents (10), le défaut d'organisation de la prévention des risques psychosociaux (7), l'environnement de travail des agents (6), l'absence de prévention du travail isolé (5), l'absence de programmation des actions de prévention (4), l'absence de plans de prévention (3), le déficit de prévention du risque de chute (2), le manque d'acteurs de la prévention (1), la carence de formation (1) et l'absence de sollicitation du CHSCT (1).

² Au total 46 inspections dont 39 sur le périmètre ESRI et 7 sur le périmètre engagement, jeunesse et sports

Tableau de suivi des propositions de mesures immédiates

	2020-2021		2019		2018		ten- dance
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
Nombre total de mesures immédiates	165		201		162		-
% des inspections ayant donné lieu à proposition de mesures immédiates	92 %			84 %		60 %	+
Exploitation des bâtiments et installations techniques	54	33 %	73	36 %	71	44 %	≈
Conformité des machines et équipements de travail	13	8 %	31	15 %	17	10 %	--
Activités scientifiques	21	13 %	19	9 %	38	23 %	+
Risque incendie	13	8 %	15	7 %	9	6 %	≈
Travail isolé	5	3 %	11	5 %	3	2 %	-
Réalisation et actualisation des DUERP	4	2 %	9	4 %	3	2 %	-
Suivi médical des agents	10	6 %	9	4 %	2	1 %	+
Prévention des RPS	7	4 %	9	4 %	7	4 %	≈
Risque de chute	2	1 %	9	4 %	6	4 %	-
Acteurs de prévention	1		5	2 %	1	1 %	-
Plans de prévention et protocoles de sécurité	3	2 %	4	2 %	2	1 %	≈
Ambiances de travail et ventilation	24	15 %	3	1 %	2	1 %	++
Formation, habilitation, autorisation	1		3	1 %	1	1 %	≈
Registres santé et sécurité au travail	0		1				
Environnement de travail	6	4 %					+
CHSCT	1						+



6.2 Périmètre Jeunesse et Sports

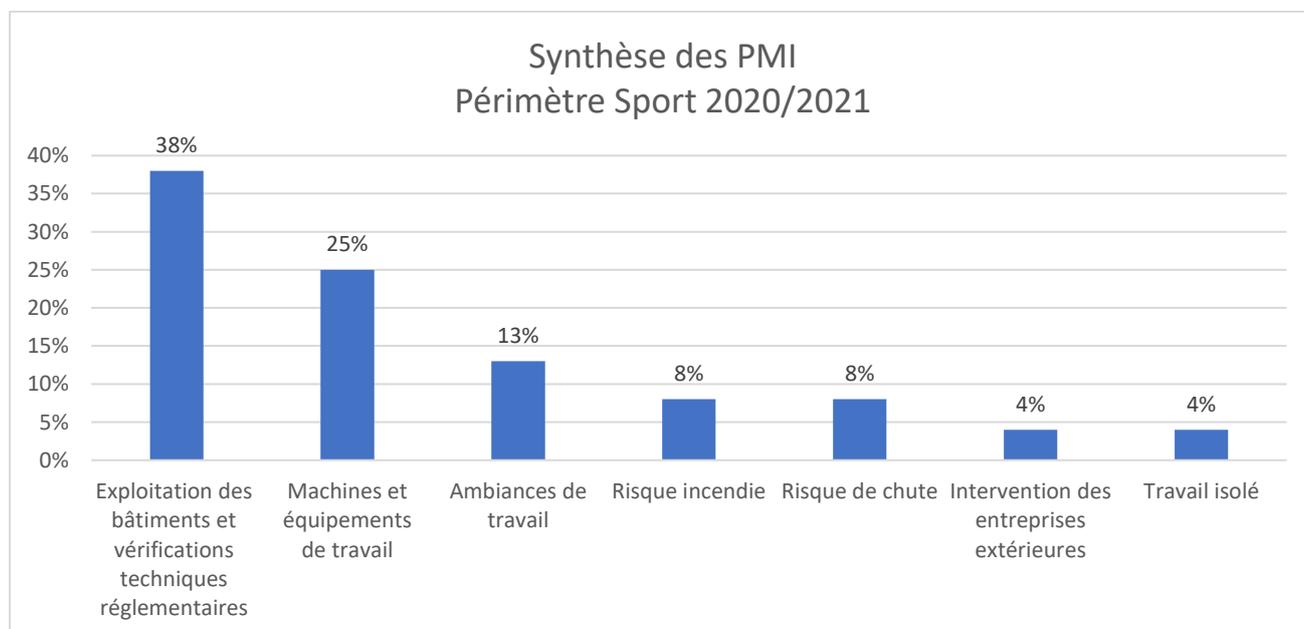
Sur 7 visites d'inspection réalisées pendant la période de septembre 2020 à août 2021, 5 ont donné lieu à un total de 24 propositions de mesures immédiates. Les situations d'urgence, ayant fait l'objet de mesures correctives par l'établissement en cours de visite, n'ont pas donné lieu à des propositions écrites.

L'exploitation des bâtiments et installations techniques a fait l'objet de 9 propositions (soit 38 %). Les mesures préconisées portent essentiellement sur les vérifications techniques réglementaires des installations et équipements électriques et le défaut de suivi des interventions et de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante.

La conformité des machines et équipements de travail a fait l'objet de 6 mesures (soit 25 %). Les mesures immédiates proposées portent sur la conformité des machines dangereuses et sur l'absence de contrôles réglementaires de certains matériels de levage. Il s'agit de la principale différence avec le domaine de l'ESRI.

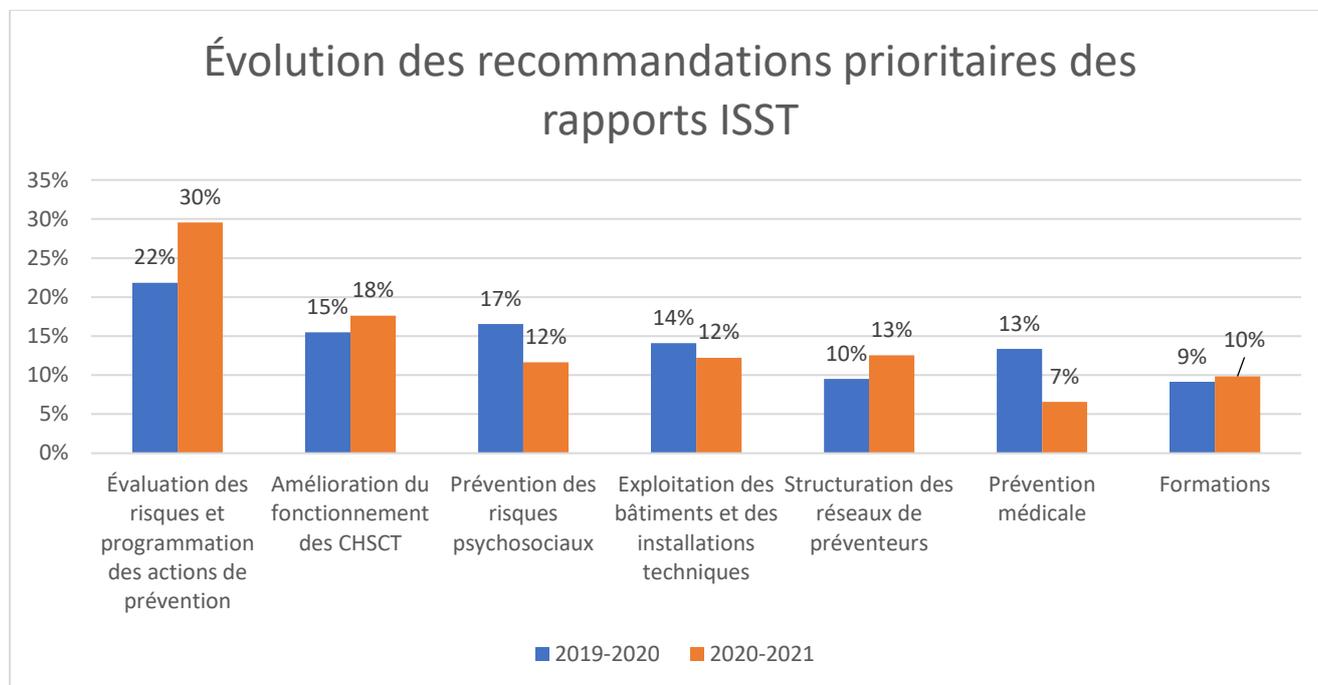
Les ambiances de travail et la ventilation ont fait l'objet de 3 mesures (soit 13 %). Les mesures immédiates proposées sont en relation directe avec la crise sanitaire et portent exclusivement sur le défaut de port du masque dans les espaces clos. Les PMI en relation avec la crise sanitaire sont détaillées dans le paragraphe 8.

Les 6 autres propositions de mesures immédiates concernent l'absence d'évaluation du risque incendie et de la tenue d'exercices incendie (2), le déficit de prévention du risque de chute (2), l'absence de plan de prévention (1) et l'absence de prévention du travail isolé (1).



7. Recommandations prioritaires

Les inspections conduisent à la formulation de nombreuses recommandations, parmi lesquelles des recommandations prioritaires sont reprises dans les conclusions des rapports et font l'objet de la présente analyse



En 2020-2021, 44 visites³ ont donné lieu à 335 recommandations prioritaires (278 pour les établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et 57 pour les établissements relevant du ministère chargé des sports).

Deux thématiques ressortent particulièrement cette année : l'évaluation des risques et la programmation des actions de prévention (99 recommandations, soit 30 %, au sein de 38 établissements) et l'amélioration du fonctionnement des CHSCT (59 recommandations, soit 18 %, au sein de 25 établissements). Ces deux facteurs de recommandations sont en progression par rapport à l'année précédente.

Les cinq thématiques suivantes sont présentes dans des proportions un peu moins fortes :

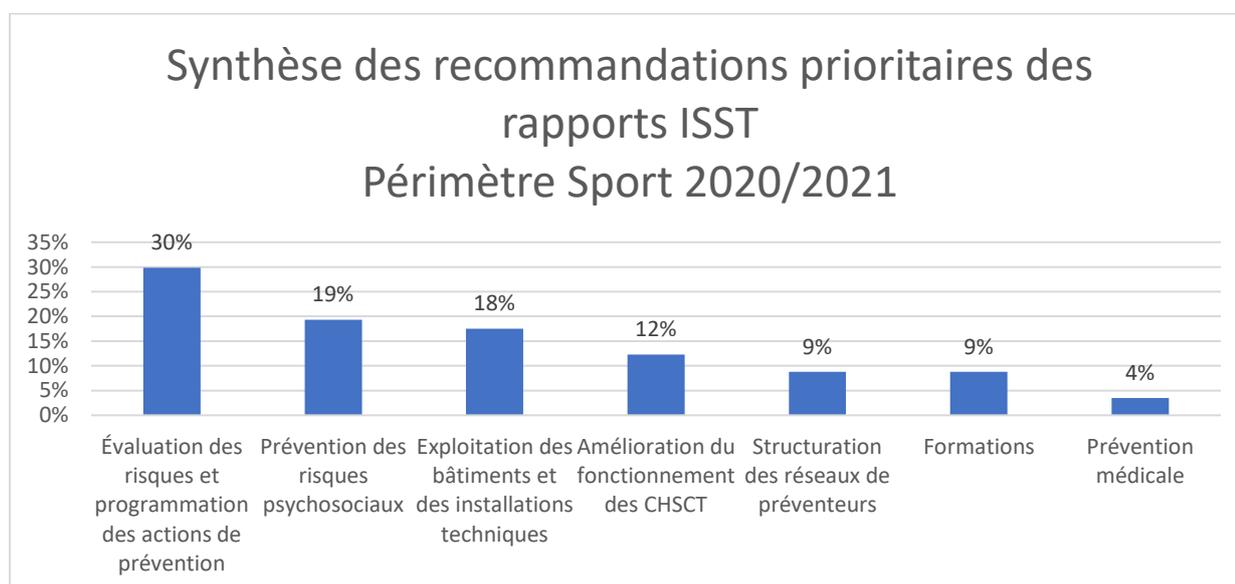
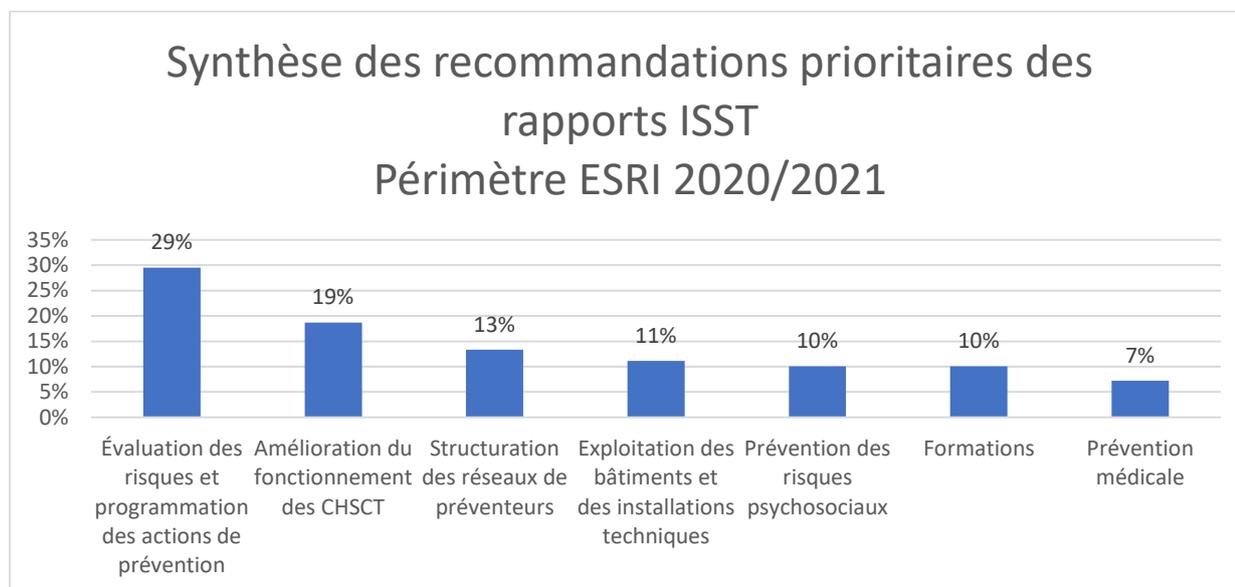
- La structuration des réseaux de préventeurs (42 observations, soit 13 %).
- L'exploitation des bâtiments et des installations techniques et la prévention des risques psychosociaux. (Ces deux thématiques représentent chacune 12 % des recommandations).
- Les formations (33 observations soit 10 %).
- La prévention médicale (22 recommandations soit 7 %).

Les recommandations prioritaires sur les thématiques relatives à l'évaluation des risques et la programmation des actions de prévention, l'amélioration du fonctionnement des CHSCT, la structuration des réseaux de préventeurs et la formation sont en augmentation par rapport à l'année précédente.

³ Deux rapports d'inspection sont en cours de rédaction et ne sont pas pris en compte dans ce bilan.

Le nombre d'observations relatives à l'exploitation des bâtiments et des équipements, la prévention des risques psychosociaux et la prévention médicale sont en baisse par rapport à l'année universitaire 2019-2020.

La baisse la plus forte, environ 50 %, concerne les observations relevant de la thématique relative à la prévention médicale. Cette baisse peut s'expliquer par la modification du suivi médical introduit par le décret n°2020-647 du 27 mai 2020.



Les deux thématiques les plus récurrentes pour les établissements rattachés au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sont l'évaluation des risques et la programmation des actions de prévention (29 %) et l'amélioration du fonctionnement des CHSCT (19 %). Les observations concernant les autres thématiques oscillent entre 13 % et 7 %.

Sur le périmètre des établissements relevant du ministère chargé des sports, trois thématiques sont particulièrement observées : l'évaluation des risques (30 %), la prévention des risques psychosociaux (19 %), l'exploitation des bâtiments et des installations (18 %). Les observations relatives aux autres thématiques oscillent entre 12 % et 4 %.

Pour l'année universitaire 2020-2021, le détail du nombre de recommandations relatives à chaque thématique pour l'ensemble des établissements inspectés est le suivant :

- Évaluation des risques et programmation des actions de prévention (99)
 - Rédiger un programme annuel de prévention sur la base des évaluations des risques et le soumettre pour avis au CHSCT (18).
 - Développer, finaliser ou mettre à jour le DUER (17).
 - Se doter de documents de pilotage des activités de prévention (16).
 - Poursuivre la mise en œuvre des propositions de mesures immédiates (11)
 - Rédiger un rapport annuel faisant le bilan général de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (9).
 - Réaliser une évaluation spécifique d'un risque (chimique, hyperbare, RI, tertiaire...) et mettre en œuvre les mesures de prévention associées (8).
 - S'assurer de l'efficacité des procédures pour les travailleurs isolés (6).
 - Réaliser un exercice incendie au minimum tous les six mois (6).
 - Mettre en œuvre le programme annuel de prévention (5).
 - Evaluer et prévenir les risques "missions" (2).
 - Mettre en œuvre les mesures du rapport précédent (1).

- Amélioration du fonctionnement des CHSCT (59)
 - Définir et adopter un mode de fonctionnement permettant un fonctionnement optimal du CHSCT (signature des procès-verbaux, suite donnée aux propositions, groupes de travail...) (13).
 - Formaliser les votes et le suivi des avis et propositions (13).
 - Consulter l'instance sur les projets importants (10).
 - Organiser les visites et les enquêtes (8).
 - Impliquer le CHSCT dans la prévention des risques psychosociaux (7).
 - Former les membres du CHSCT (5).
 - Veiller à ce que le CHSCT prenne connaissance des observations et suggestions enregistrées dans les registres de santé et de sécurité au travail) (3).

- Structuration des réseaux de préventeurs (42).
 - Rédiger un règlement intérieur ou formaliser une instruction santé et sécurité au travail et le/la soumettre pour avis au CHSCT (17).
 - Désigner un assistant de prévention pour les structures non dotées (8).
 - Mettre à jour la lettre de cadrage du conseiller de prévention ou de l'assistant de prévention, en évaluant la quotité notamment avec les moyens mis à leur disposition pour assurer l'exercice de la mission (6).
 - Animer le réseau des assistants de prévention (4).
 - Identifier et désigner les personnes exerçant la fonction de chef de service, ceci dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur seront consenties (3).
 - Former des assistants de prévention (3).
 - Évaluer régulièrement les moyens du conseiller de prévention et le cas échéant, les adapter aux besoins réels (1).

- Exploitation des bâtiments et des installations techniques (41)
 - Assurer le pilotage des vérifications techniques réglementaires ainsi que le suivi de la levée des observations (18).
 - Veiller à la mise en œuvre des plans de prévention, des protocoles de sécurité, des consignations et des permis de feu et à leur bonne exploitation, et ce, sur l'ensemble de l'établissement (14).
 - Définir le rôle de chacun des acteurs concernés en matière de vérifications techniques réglementaires (5).
 - Mettre à jour le dossier technique amiante, réaliser des repérages complémentaires ou les vérifications des états de conservation et assurer la diffusion des informations au moyen de la fiche récapitulative (4).

- Prévention des risques psychosociaux (39)
 - Créer un comité de pilotage ayant pour objet de définir la politique de prévention des risques psychosociaux, améliorer la prévention primaire et secondaire (13).
 - Poursuivre la démarche d'évaluation des risques et leur intégration dans le DUER et formaliser le plan d'action en matière de prévention des risques psychosociaux (12).
 - Mettre en place, structurer, une cellule de veille sociale (11).
 - Étudier l'impact des futures réorganisations sur les conditions de travail (3).

- Formations (33)
 - Former les chefs de service sur leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail (11).
 - Assurer une formation pratique et appropriée aux nouveaux arrivants au poste de travail (10).
 - Définir le rôle de chacun des acteurs concernés en matière de formation à la sécurité (8).
 - Assurer une formation sécurité (incendie, PRAP⁴...) (4).

- Prévention médicale (22)
 - Renforcer les services de médecine de prévention et désigner un coordonnateur pour ce service (9).
 - Assurer un suivi médical des agents conforme à la réglementation (6).
 - Fiabiliser les données échangées entre les services des ressources humaines et la médecine de prévention (arrivées, départs, accidents, arrêts de longue durée...) (4).
 - Rédiger le rapport d'activité du service de médecine de prévention et le communiquer au CHSCT (3).

8. Contexte de la crise sanitaire lié à la covid-19

Le contexte de la crise sanitaire liée à la covid-19 a fortement impacté l'activité des inspecteurs sur la période étudiée. Ainsi, les modalités d'exercice d'inspections ou de participations aux CHSCT (cf. § 5.2) ont été adaptées en introduisant des participations et des entretiens à distance.

⁴ Prévention des risques liés aux activités physiques.

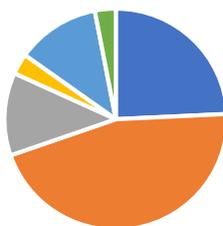
Les actions préconisées dans les textes publiés en la matière ont été déployées par les établissements en concertation avec les instances consultatives (comités techniques et CHSCT). Le cas échéant, les inspecteurs santé et sécurité au travail ont conseillé les établissements pour la mise en œuvre de ces actions.

En outre, lors des inspections, les inspecteurs santé et sécurité au travail ont contrôlé le respect des consignes sanitaires dans les établissements.

Sur les 46 établissements inspectés sur la période étudiée, 37 % ont fait l'objet d'une ou plusieurs propositions de mesures immédiates en lien avec la covid-19 (33 propositions⁵ au total – voir graphique suivant), et le rapport de 20 % des établissements comprenant des propositions de ce type (treize propositions au total - voir graphique suivant).

Au-delà du rappel de l'obligation des gestes barrières et du port de masque, les propositions ont porté majoritairement sur l'absence de contrôle ou du maintien en bon état de la ventilation mécanique contrôlée.

Sur 33 propositions de mesures immédiates,



- Geste barrières (8) : port du masque, lavage des mains, distanciation physique...
- Entretien de la ventilation mécanique contrôlée (15)
- Occupation des locaux (4)
- Nettoyage des masques tissus (1)
- Aération des locaux (4)
- Privilégier le travail à distance (1)

⁵ Certaines peuvent apparaître dans une seule et même proposition sans découpage par thème.

Sur 13 recommandations prioritaires des rapports



- Gestes barrières (2) : port du masque, lavage des mains, distanciation physique...
- Entretien ventilation mécanique contrôlée (4)
- Occupation des locaux (2)
- Autres (3) : accompagner le travail à distance, ...
- Aération des locaux (2)

9. Autres activités de l'inspection

Les inspecteurs ont participé à des réunions avec (liste non exhaustive) :

- l'IGÉSR ;
- des directions et services des ministères ;
- des groupes de travail du CHSCT ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- le réseau des intervenants ISST organisée par l'INTEFP ;
- des EPST (CNRS, Inserm, IRD, Inria, Inrap, Inra, Anses...) et l'association GP'Sup, association réunissant des préventeurs des établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- des associations professionnelles (ADHYS, ANISST, GP'Sup) ;
- des représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les inspecteurs ont également participé à

- un nombre important de formations au profit des établissements et de l'administration centrale (chefs de service, membres des CHSCT, conseillers et assistants de prévention...) et lors de séminaires du GP'Sup et de l'ANISST sur des thématiques spécifiques.
- de la formation interministérielle des inspecteurs santé et sécurité au travail (risque biologique et participation à une table ronde sur le rôle et les interactions des différents acteurs de la prévention) ;
- des jurys de concours (président, expert ou membre).

Les ISST ont testé les outils proposés par le groupe de travail retour d'expérience (Retex). Au regard des résultats obtenus, il apparaît nécessaire de se doter d'un outil permettant de synthétiser les Retex et d'offrir une véritable base de données. Pour ce faire, le travail engagé se poursuivra.

Au regard des attendus et du contexte sanitaire, le groupe de travail « rapport d'activité de l'inspection santé et sécurité au travail » s'est concentré sur la définition des indicateurs attendus pour illustrer l'action des ISST. Ainsi, une liste consolidée d'indicateurs a été produite. Afin de s'assurer de la robustesse des données recueillies, chaque indicateur est accompagné d'une définition afin que les mesures de chaque ISST soient comparables. Ce travail sur le rapport d'activité se poursuivra sur les aspects de la mise en forme du rapport, afin de donner plus de lisibilité aux données marquantes de l'année écoulée.

Des fiches d'exploitation réglementaire ont été rédigées pour intégrer dans les pratiques des ISST les nouveaux textes applicables.

Dans le cadre de leur formation continue, les inspecteurs ont suivi une formation de deux jours sur la conduite d'entretien dans la cadre des missions d'inspection. Au-delà des apports théoriques, l'objectif était d'échanger sur les pratiques et de construire des points de repère communs.

En raison du contexte sanitaire, la formation Amiante Sous-Section 4 a dû être reportée en 2022. Le prestataire n'a pas retenu le format à distance en raison d'une partie dédiée à des mises en situation en sus des apports théoriques.

En outre, lors du séminaire de juillet, les inspecteurs ont identifié et hiérarchisé des thèmes de formation continue à programmer jusqu'en 2023. Pour l'année universitaire 2021-2022, les ISST qui n'ont pu encore en bénéficier seront formés à la prévention des violences sexistes et sexuelles et l'ensemble du groupe a sollicité une intervention sur l'évolution du décret 82-453 modifié. Un focus sur les modifications à venir (plus particulièrement danger grave et imminent et CSA⁶) permettra d'anticiper au mieux l'accompagnement des établissements.

10. Participation à des missions d'inspection générale

Plusieurs ISST ont été sollicités pour participer à cinq missions d'inspection générale. Certaines de ces missions ont été conduites avec d'autres corps d'inspection (agriculture). Le temps cumulé sur ces missions est estimé à une soixantaine de jours.

⁶ Comité social d'administration.

11. Conclusion

Le groupe a vu son périmètre d'intervention et ses effectifs évoluer de manière significative fin 2019. La création de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche a porté à treize le nombre d'inspecteurs.

Les positions communes (à usage interne à l'inspection) ont été actualisées en fonction de l'évolution de la réglementation et de la jurisprudence. Un recueil des propositions type a été élaboré à usage interne de l'inspection. Une réflexion sur un accompagnement de l'évolution professionnelle des ISST a été engagée.

La procédure d'accueil des nouveaux entrants a été déployée (formalisation du processus, mise en place d'un tutorat, création d'une valisette « new ISST »).

La grille d'inspection sur la thématique des violences sexistes et sexuelles a été élaborée.

La participation à des missions d'inspection générale s'est développée, que ce soit en termes de nombre ou de durée des missions. Cela a nécessité une adaptation du plan de charge de certains inspecteurs.

Les inspecteurs ont confirmé la nécessité d'accroître la compétence du groupe en matière administrative (droit, finances...). Le programme de formation de l'inspection générale leur a été ouvert.

Les partenariats internes (médiature, DGRI...) et externes (DGAFP, corps de contrôle...) ont été poursuivis. La participation des inspecteurs aux formations organisées par les établissements a été maintenue. La sollicitation des inspecteurs, notamment dans le cadre du fonctionnement des CHSCT (saisines pour désaccord sérieux et persistant, avis sur le règlement intérieur, méthodologie en matière d'enquête en cas d'accident grave ou mortel, de recours à expertise agréée, de danger grave et imminent...) s'est maintenue à un niveau élevé. L'accompagnement des établissements dans la démarche de prévention des risques psychosociaux s'est poursuivi. L'intérêt de la participation d'inspecteurs à des missions d'inspection générale est confirmé.

La problématique de la prise en charge financière des participations aux réunions de CHSCT d'établissement a été solutionnée grâce au SAAM et au SGA de l'IGÉSR.